



Plan d'accessibilité

Date du plan : 30 septembre 2024

Message de l'organisation

Jackpot Time s'efforce de répondre aux besoins de ses employés et de ses clients ayant un handicap et d'éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité.

Jackpot Time s'engage à satisfaire aux exigences de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Le présent plan d'accessibilité décrit les mesures que nous prenons pour satisfaire à ces exigences et pour améliorer les possibilités pour les personnes ayant un handicap.

Notre plan illustre la façon dont nous jouerons notre rôle pour que l'Ontario soit une province accessible pour tous les Ontariens.

Le plan est revu et mis à jour au moins une fois tous les cinq ans.

Service à la clientèle

Jackpot Time s'est conformée aux normes de service à la clientèle et continue de s'y conformer.

Information et communications

Jackpot Time affiche une politique sur l'accessibilité en vertu de la LAPHO que les clients peuvent consulter et qui leur permet de demander des informations et des communications dans des formats adaptés.

Emploi

Jackpot Time s'engage à appliquer des principes d'équité et d'accessibilité en matière d'emploi. Jackpot Time dispose d'une politique d'accessibilité en vertu de la LAPHO qui offre des occasions d'emploi aux personnes ayant un handicap et des accommodements aux employés, au besoin.

Formation

Tous les employés sont tenus de suivre une formation sur la LAPHO et les droits de la personne dans les 60 jours suivant leur embauche, et d'autres formations seront données pour tout changement apporté aux politiques.

Nous tenons des registres sur les formations données, y compris les dates auxquelles elles sont données et le nombre d'employés qui les suivent.

Conception des espaces publics

La conception des espaces publics est conforme aux exigences de la LAPHO. Toute rénovation à venir respectera les lois sur l'accessibilité au moment de la construction d'un bâtiment ou de réaliser des changements importants aux espaces publics. Si un service est suspendu dans un espace public, des procédures seront mises en place pour accommoder tous les clients et les employés, y compris ceux qui ont un handicap.

Information et communications

Jackpot Time communiquera les informations nécessaires, y compris celles qui concernent les situations d'urgence, sur son site Web, dans les médias, au moyen de messages téléphoniques et en personne. Les communications seront fournies dans un format adapté sur demande.

Informations supplémentaires

Pour de plus amples renseignements sur le présent plan d'accessibilité ou pour demander le plan dans un format accessible, veuillez communiquer avec :

Jackpot Time - Sarnia

General Manager

825 Upper Canada Drive, Sarnia ON N7W 1A3
519.344.1045 Ext. 9

Jackpot Time - St. Thomas

General Manager

140 Edward Street, St. Thomas ON N5P 1Z3
519.633.1984 Ext. 3

Jackpot Time - Timmins

General Manager

251 1st. Ave, Timmins ON P4N 1H6
705.264.9700 Ext. 5

OLG

OLG Support Centre

70 Foster Drive, Suite 800, Sault Ste. Marie
1.800.387.0098

Le plan d'accessibilité est public et se trouve sur www.Jackpotime.ca